



SSTRN - Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
2, rue Linné - BP 38549
44185 NANTES Cedex 4
tél: 02 40 44 26 00 - fax: 02 40 44 26 10

N° REGROUPANTE
N° ADHÉRENT
VOIX AGO/AGE
EFFECTIF.....



CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

MERCREDI 14 JUIN 2017 - 16H30

Siège social - 2 rue Linné, Nantes



SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA RÉGION NANTAISE



SSTRN

Service de Santé au Travail de la Région Nantaise
Assemblée générale mixte 2017
2, rue Linné - BP 38549
44185 NANTES Cedex 4

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

J'ai l'honneur de vous informer que l'assemblée générale mixte de l'association se réunira le **mercredi 14 juin 2017 à 16h30, à notre siège social, 2 rue Linné à Nantes**, à l'effet de délibérer ou d'informer sur l'ordre du jour.

Afin de se mettre notamment en conformité avec les dispositions de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 et son décret d'application, il convient de procéder à la modification des statuts de l'association et à la révision de son règlement intérieur, nommé règlement général de fonctionnement (RGF). Le projet de révision des statuts vous a été communiqué et il va vous être donné lecture des éléments modificatifs. Nous vous invitons à approuver ces statuts et à donner tous pouvoirs au président en vue des formalités consécutives à leur approbation. Ce point nécessite que cette assemblée générale soit extraordinaire et possède donc un ordre du jour particulier.

Ordre du jour (ouverture de la séance à 17h)

1/ En matière ordinaire :

- > Ratification des remplaçants du collège employeurs du conseil d'administration et de la commission de contrôle suite aux vacances de sièges depuis la dernière assemblée générale.
- > Rapport moral du président et rapport d'activité de l'année 2016.
- > Rapport financier 2016.
- > Rapport du commissaire aux comptes 2016.
- > Renouvellement du mandat de commissariat aux comptes (exercices 2017 à 2022)
- > Immobilier - Bouguenais : vente du site actuel et achat avec recours à l'emprunt.
- > Pouvoirs pour les formalités.
- > Informations sur la mise en oeuvre de la loi Travail en terme de santé au travail.

2/ En matière extraordinaire :

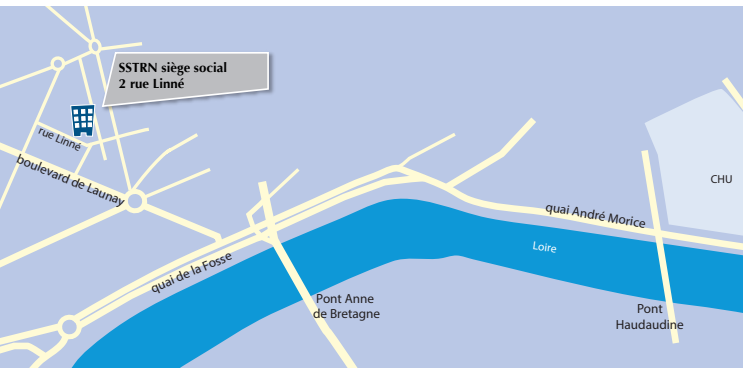
- > Rapport du conseil d'administration.
- > Approbation du projet des statuts modifiés dans leur intégralité.
- > Pouvoirs au président.

Vous trouverez également ci-après le projet de texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée, ainsi que la liste des membres employeurs remplaçants à rattacher. L'ensemble des rapports (moral, d'activité, financier, CAC) est à votre disposition sur le site internet (www.sstrn.fr) ou au siège de l'association.

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas assister personnellement à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un mandataire. A cette fin, vous trouverez ci-dessous une formule de pouvoir. Vous voudrez bien, après l'avoir complétée et signée, remettre cette formule de pouvoir à votre mandataire ou **nous le retourner au siège social au plus tard la veille de l'assemblée ou lors de votre accueil à l'ouverture de l'assemblée.**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher adhérent, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean CESBRON
président de l'association



CONSEIL D'ADMINISTRATION - LISTE DES ADMINISTRATEURS REMPLAÇANTS À RATIFIER

Candidat	Entreprise	Mandat
BICHON Olivier	ANTELIA	SANS ÉTIQUETTE
BRULÉ Joseph	STE D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BRULÉ	UPA
CESBRON Jean	SAMO	MEDEF
DE CASSAGNAC Olivier	PÔLE EMPLOI	SANS ÉTIQUETTE
DURAND Aurore	UI44	MEDEF
LE GOFF Eric	GROUPE ALTEAD	MEDEF
RICHARD Patrick	MANCHE ATLANTIQUE PRESSE	SANS ÉTIQUETTE
PERIN Anne-Claire	BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	MEDEF
SARAZIN Amaury	SANTECLAIR	CPME
TOSTIVINT Xavier	BEELINK FORMATION	MEDEF

COMMISSION DE CONTRÔLE - LISTE DES ADMINISTRATEURS REMPLAÇANTS À RATIFIER

Candidat	Entreprise	Mandat
DURAND Aurore	UI44	MEDEF
RICHARD Patrick	MANCHE ATLANTIQUE PRESSE	SANS ÉTIQUETTE

RÉSOLUTIONS

AGO / RÉSOLUTION #1 – Ratification des remplaçants du collège employeurs du CA & de la CC, suite à la vacance des sièges depuis la dernière assemblée générale

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation des employeurs remplaçants du collège employeur proposé par le CA et la CC, et en avoir délibéré, ratifie chaque remplaçant.

AGO / RÉSOLUTION #2 – Approbation des rapports moral et d'activité 2016

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu le rapport moral du président et le rapport d'activité 2016, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports. L'assemblée générale donne plein entier quitus au conseil d'administration de sa gestion de l'activité de l'association pour l'exercice 2016.

AGO / RÉSOLUTION #3 – Approbation des comptes 2016

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu le rapport financier, le rapport du commissaire aux comptes, et en avoir délibéré, approuve lesdits rapports. L'assemblée générale donne plein entier quitus au conseil d'administration de sa gestion financière de l'association pour l'exercice 2016.

AGO / RÉSOLUTION #4 – Affectation du résultat 2016

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir approuvé les comptes 2016 présentant un bénéfice de 975 912 € décide d'affecter ce bénéfice en report à nouveau dans son intégralité.

AGO / RÉSOLUTION #5 – Mandat du commissariat aux comptes 2017-2022 (6 ans)

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de mandater Mme Isabelle MARTIN du cabinet SOREGOR comme commissaire aux comptes du SSTRN pour les exercices 2017 à 2022 inclus).

AGO / RÉSOLUTION #6 – Immobilier : vente du centre de Bouguenais, acquisition dans le cadre du projet Terra Innova avec recours à l'emprunt

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après avoir entendu la présentation en séance, décide la vente du centre actuel de Bouguenais et valide l'acquisition et l'aménagement d'une nouvelle surface d'activité dans le cadre du projet Terra Innova (St Aignan de Grand Lieu), avec autorisation du recours à l'emprunt.

AGO / RÉSOLUTION #7 – Pouvoirs au président

Tous pouvoirs sont donnés au président ou au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal de l'AGO en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

AGE / RÉSOLUTION #8 – Révision des statuts de l'association

L'assemblée générale des adhérents du SSTRN, après lecture du rapport du CA, décide d'approuver dans leur intégralité les statuts révisés proposés par le conseil d'administration.

AGE / RÉSOLUTION #9 – Pouvoirs au président

L'assemblée générale décide de donner mandat au président de l'association à l'effet de mettre à jour les statuts conformément à la décision de modification prise par la présente assemblée générale, de procéder à l'ensemble des formalités de publicité requises et consécutives à ladite modification des statuts.

Sstrn+

POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2017

N° REGROUPANTE
N° ADHÉRENT
VOIX AGO/AGE
EFFECTIF

Fait à le
Cachet et signature précédée
de la mention manuscrite «Bon pour pouvoir».

Je soussigné

représentant l'entreprise

membre de l'association déclarée ayant pour dénomination « Association Service de Santé au Travail de la Région Nantaise », dont le siège est situé 2 rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES CEDEX 4, donne pouvoir par les présentes :

à Monsieur le président, Jean CESBRON

à (NOM Prénom) / Nom adhérent

- > Aux fins de me représenter lors de la réunion de l'assemblée générale mixte, qui se tiendra le 14 juin 2017 à 16h30 au 2 rue Linné à Nantes (44100), pour le vote des résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale mixte devant être adoptées.
- > En conséquence, assister à cette réunion en mon nom, prendre part à toutes les discussions et délibérations, émettre tout avis et tout vote, signer tout procès-verbal et autre pièce, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.